



# Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D)

## DIPLÔME UNIVERSITAIRE METHODES EN RECHERCHE CLINIQUE : ENSEIGNEMENT VIA INTERNET 3ème Cycle

Il est créé par décision des Conseils de l'Université de Bordeaux, à compter de l'année universitaire 2004-2005, dans le cadre de l'Institut de Santé Publique Epidémiologie et Développement, un Diplôme Universitaire de Méthodes en recherche clinique, enseignement via internet.

### 1 - Objectifs de la formation

Cette formation a pour but d'apprendre à des scientifiques et des professionnels de la santé, à maîtriser le raisonnement en recherche clinique et les différents schémas d'études adaptés à la question posée, ainsi qu'à savoir interpréter les résultats d'une étude et à savoir préparer un projet d'étude en recherche clinique.

### 2 - Responsables

Le responsable de cette formation est :

**Docteur Edouard LHOMME**  
Université de Bordeaux  
Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et Développement  
146, rue Léo Saignat – CS 61292  
33076 BORDEAUX Cedex  
05 57 57 13 93  
[edouard.lhomme@u-bordeaux.fr](mailto:edouard.lhomme@u-bordeaux.fr)

La coordination de la formation est assurée par :

**Monsieur Éric FRISON**  
Université de Bordeaux  
Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et Développement  
146, rue Léo Saignat – CS 61292  
33076 BORDEAUX Cedex  
05 57 57 13 93  
[eric.frison@u-bordeaux.fr](mailto:eric.frison@u-bordeaux.fr)

### 3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **20** et le maximum à **200**.

- **3-2 Durée de la formation :**

La formation dure un an et à lieu tous les ans

- **3-3 Enseignement théorique :**

Le volume horaire global de la formation est de **100** heures.

L'enseignement se déroule d'octobre à juin sous la forme d'une formation à distance via internet.

Les candidats doivent :

- Disposer des outils informatiques permettant d'accéder au site,
- Disposer de certains logiciels (au moins un traitement de texte et un tableur),
- Disposer d'une calculatrice

- **3-4 Stages :**

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

### 4 - Conditions d'inscriptions

#### **A) Conditions de titre :**

Peuvent être admis à s'inscrire après autorisation préalable du responsable de l'enseignement :

- Les professionnels de la santé ayant au moins validé un deuxième cycle universitaire ; **il est rappelé aux candidats relevant de cette catégorie que la validation d'un D.U. de niveau 3<sup>e</sup> cycle ne confère pas l'équivalence d'un niveau d'études 3<sup>e</sup> cycle,**
- Les titulaires d'une Maîtrise de sciences, Master 1<sup>ère</sup> année ou équivalent,
- Etudiants en médecine suivant un double-cursus précoce de type Ecole Santé Sciences, et inscrits à l'UFR de Médecine de Bordeaux en DFASM1 et 2 dans le cadre de l'Optionnel recherche clinique, DFASM1 et 2.

**Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae (3 pages maximum), une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).**

#### **B) Dérogations :**

Peuvent être déclarés admis à s'inscrire, à titre dérogatoire, après avis du responsable pédagogique et sous réserve qu'ils remplissent les conditions en vue de leur inscription administrative, les candidats susceptibles de justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine de la santé.

### 5 - Coût de la formation

En formation initiale : **650€ / an**

En formation continue :

- Reprise d'études non financées : **1250€ /an**
- Reprise d'études financées : **1850€ /an**

### Cas particulier :

Si la formation est financée par l'INSERM ou dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'AUF, le coût est de **1 250€/an**.

- Exonération des frais de formation et des droits universitaires pour les étudiants en médecine suivant un double-cursus précoce de type Ecole Santé Sciences, et inscrits à l'UFR de Médecine de Bordeaux en DFASM1 et 2 dans le cadre de l'Optionnel recherche clinique, DFASM1 et 2

*Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.*

## 6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 1 session d'examen par an.

- **6-2 : Nature des épreuves :**

Le contrôle des connaissances s'effectue en cours et en fin de formation sous la forme de deux types d'épreuves :

1- Cinq épreuves en contrôle continu, notées chacune sur 20, et possédant les coefficients suivants :

- 1<sup>ère</sup> épreuve : coefficient 2,
- 2<sup>ème</sup> épreuve : coefficient 1,
- 3<sup>ème</sup> épreuve : coefficient 1,
- 4<sup>ème</sup> épreuve : coefficient 1,
- 5<sup>ème</sup> épreuve : coefficient 1.

Chacune des 5 épreuves consiste en un devoir à rendre via internet.

2- Une épreuve finale écrite anonyme sur table, d'une durée de quatre heures notée sur 20, coefficient 18.

L'examen final écrit :

- Se tiendra à l'Université de Bordeaux, sur le site de Carreire, pour les étudiants résidant en Métropole,
- Sera délocalisé selon les modalités qui seront indiquées ultérieurement pour les étudiants ne résidant pas en France métropolitaine.

Le jury, présidé par le responsable du diplôme, comprend au moins deux enseignants de rang A et un enseignant de rang B.

- **6-3 : Validation :**

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir sur l'ensemble des épreuves une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20.

- **6-4 : Disposition prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé mais les notes ne sont pas conservées.

## 7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

**Création :**

Conseil ISPED du 19/05/2004  
C.A. du 06/07/2004

**Modification :**

**Modifications :**

Conseil I.S.P.E.D. du 11/05/2005  
C.A. du 09/06/2005

Conseil I.S.P.E.D. du 02/11/2006  
C.A. du 20/12/2006

Conseil I.S.P.E.D. du 31/05/2007  
C.A. du 11/07/2007

Conseil I.S.P.E.D. du 30/05/2008  
C.A. du 26/06/2008

**Mis à jour le** 17/04/2014

**Modifications :** Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2015  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015

Conseil I.S.P.E.D. du 24/06/2016  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Conseil I.S.P.E.D. du 30/06/2017  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2017

Conseil I.S.P.E.D. du 19/06/2018  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 11/07/2018

**Modification (changement de responsable) :**

Conseil I.S.P.E.D. du 26/06/2020  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 10/07/2020

**Changement de responsable et modifications :**

Conseil I.S.P.E.D. du 25/03/2021  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 07/04/2021  
(Version 11)

**Modification :** Conseil I.S.P.E.D. du 29/03/2024  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024  
(Version 12)